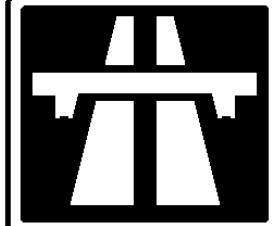


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



novembre 2000

NOTRE LETTRE

N°2000/2

Editorial

LA FIN D'UN SIECLE

Contrairement à certaines idées reçues, le peuple veut être acteur de son destin.

Les citoyens en ont assez d'être pris pour des potiches. Ils souhaitent agir et les administrés que nous sommes, au coeur de nos communes respectives, n'acceptent plus que des projets soient imposés autoritairement.

Messieurs les politiciens, les électeurs et les électrices ne s'enferment pas sous les lustres de la République. Les populations vivent très mal les concentrations urbaines, elles souffrent du bruit et de la pollution même si on regrette, à cet égard, certains soirs au Journal Télévisé à 20 H 00, les centaines de morts par an dus à cette pollution.

Nous voyons fleurir de façon anarchique des programmes immobiliers dans nos villes et un beau jour se pose la question des liaisons ... alors on trace des autoroutes 'ménagères' dans nos jardins et salles à manger et l'on voudrait qu'on se taise ...

A l'approche de la fin de ce siècle, le CO.P.R.A.184 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et se félicite de notre union sans faille pour la préservation de notre environnement ; nous nous donnons rendez-vous au prochain millénaire animés par la même détermination.

Jean-Pierre DEJOU
Président du CO.P.R.A. 184

NOUS AVONS ETE RECUS AU MINISTERE DES TRANSPORTS LE 20 JUIN 2000

Soutenus par les maires des communes d'ANDRESY, de CONFLANS SAINTE-HONORINE, d'HERBLAY, de MAURECOURT et de PIERRELAYE, (les autres n'ayant pas daigné répondre à nos appels de soutien) et grâce à notre ténacité, nous avons été reçus par le Directeur de cabinet du Ministre.

LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE NOUS ECRIT :

Lettre du 26 septembre 2000 au Président du CO.P.R.A. 184 :

« Monsieur le Président,

Lors de notre entretien du 20 juin dernier et de votre courrier du 27 juillet, vous avez attiré mon attention sur le bouclage Nord-Ouest de la Francilienne. Vous vous interrogiez sur les conclusions tirées par le Ministre de l'étude du tracé alternatif, proposée par votre association, passant par le Nord de la Ville de Cergy-Pontoise.

Je me félicite tout d'abord de l'état d'esprit de tous les participants aux réunions d'expertise, qui a tranché avec le climat des débats antérieurs. Cette méthode traduit la volonté du Ministre que les concertations sur les choix d'infrastructures fassent l'objet de concertations ouvertes avec des options larges.

Il ressort du travail d'expertise que le tracé que vous aviez proposé est techniquement faisable et que son intégration à l'environnement peut être réussie pour un coût de 8 milliards de francs environ.

Ce tracé a un intérêt certain pour les liaisons entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le nord de l'Ile-de-France vers la vallée de la Seine et les secteurs de Mantes-la-Jolie. Il est cependant dissuasif pour les usagers de la Francilienne et il est vraisemblable que la majorité des usagers continuerait dans ce cas à utiliser la RN 184 dans les traversées de Saint-Ouen-l'Aumône, Ermont et Conflans-Sainte-Honorine. Ce tracé n'est donc pas substituable au projet de bouclage Nord-Ouest de la Francilienne.

Tous les acteurs de ce dossier étant convaincus de la nécessité du bouclage de la Francilienne, le Ministre a décidé de demander au Préfet, Directeur Régional de l'Équipement, de poursuivre l'étude de ce dossier en procédant à un réexamen approfondi des différents aspects des projets déjà étudiés dans le fuseau Sud-Est pour élargir le champ de réflexion.

Naturellement, il sera attentif au maintien de la démarche partenariale qui a prévalu lors de l'expertise du tracé alternatif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

Signée M. Gilles RICONO

Directeur de cabinet du Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement

LES COMMENTAIRES DU CO.P.R.A. 184 :

Les différents projets déjà étudiés dans le fuseau Sud-Est ont tous fait l'objet d'un rejet à l'unanimité de la part des élus et des populations. Donc, « **élargir le champ de la réflexion** » revient ni plus ni moins qu'à appliquer les décisions de trois Premiers ministres qui ont rejeté sans appel le tracé dit de 'Chanteloup'.

La « **démarche partenariale** » pour étudier le bouclage de la Francilienne par l'Ouest parisien doit être menée en étroite et permanente concertation avec les acteurs économiques et sociaux sans faux-fuyants et faux-semblants. Une écoute véritable doit présider à une remise à plat du bouclage avec une étude des contraintes digne de ce nom, sans a priori, ni dossier préfigcé d'en haut – par les hauts fonctionnaires – et qu'on voudrait imposer en bas - donc à nous – à notre corps défendant.

PEUGEOT ARRIVE EN VILLE :

Deux extraits de la Presse locale et régionale (juin 2000) :

Poissy a convaincu les dirigeants de PSA-Peugeot

La délocalisation des différentes unités administratives qui avaient été annoncée au mois de mai dernier a pris de l'ampleur. A l'origine, quelque **2000 salariés** devaient s'installer sur le site industriel de production de Poissy. La proposition faite par la ville de Poissy d'implanter le site administratif à moins de 100 m du site industriel a été retenue.

50.000 m² de bureaux vont être construits dans le centre ville pour permettre, d'ici trois ans, l'installation de **3000 salariés** des services centraux du Groupe automobile actuellement disséminés dans toute l'Ile de France (15 unités administratives).

« Les permis de construire seront déposés d'ici à la fin de l'année afin de ne pas retarder les mouvements de personnel du Groupe PSA-Peugeot Citroën. Donner la possibilité à PSA-Peugeot d'implanter son pool tertiaire en centre ville, c'est en quelque sorte favoriser l'extension du site de production de l'usine pisciacaise, c'est aussi une façon de réguler les flux de circulation.

Nous avons suffisamment perdu de temps. Le projet de la A104 à péage n'a, que je sache, jamais été gelé. **Cette autoroute est plus que jamais la solution au désengorgement.** » déclarait Monsieur Jacques MASDEU-ARUS, le maire (RPR) de Poissy.

???
quel culot !

LE SENTIMENT DU CO.P.R.A. 184

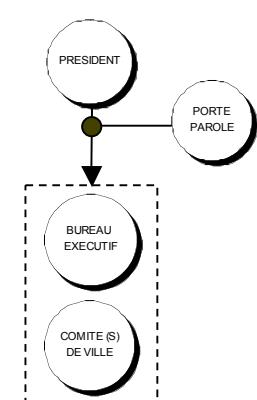


Le tracé réclamé à corps et à cris par Monsieur le maire de Poissy – Jacques MASDEU-ARUS – n'est absolument pas approprié à travers :

- le regroupement des services centraux du Groupe PSA-Peugeot Citroën à 100 m du site industriel au sein même de la ville de Poissy
- la déviation du CD30 réalisée pour favoriser l'accès à l'usine (côté Achères)
- le désenclavement du Technoparc

Ce dit tracé se situant de l'autre côté de la Seine, avec deux franchissements de pont, ramènera inévitablement vers le centre ville de Poissy toute la circulation (nuisances, pollutions, saturations et mal de vivre assurés).

Tous ces éléments nous font affirmer, une fois de plus, que le tracé dit de « la boucle de Chanteloup » n'est pas le bon et que d'autres solutions existent !



L'ORGANISATION du corps A 184

Un Président Jean-Pierre DEJOU (ANDRESY)
Un Porte-parole Victor BLOT (CONFLANS SAINTE HONORINE)

Un Bureau exécutif composé ainsi :

Le Président, le Porte-parole, les Secrétaires Agnès FOURNIER (CARRIERES sous Poissy) et Pierre GESNEL (AN-DRESY), les Trésoriers Lucienne GERSANT et René MAURIN (HERBLAY).

Les Présidents des Comités de ville de PIERRELAYE (Philippe PERSE), d'HERBLAY (Jacques LEGENDRE), d'ERAGNY sur Oise (Jean-Michel BOICHOT), de CONFLANS SAINTE HONORINE (Henri TAMBUITTE), de MAURECOURT (Thierry BOUCHERON), d'ANDRESY (Pierre GESNEL), de CHANTELOUP les Vignes (Patrick LAUDAT), de CARRIERES sous Poissy (Christiane PARAVY), de POISSY (Nicole MACAIRE) et d'ORGEVAL (Jean PRUVOST).

Chaque comité de ville est lui-même composé autour de son Président, de Secrétaires, de Trésoriers et d'Administrateurs.

10 communes concernées, 10 Comités de ville créés et 123 Administrateurs élus.

A découper selon le pointillé

BULLETIN D'ADHESION (cotisation 2001)

Nom _____ Prénom _____ N° de tél. _____

Adresse _____

COTISATION ANNUELLE individuelle : **50 FRF** familiale : **70 FRF** de soutien _____ FRF
(chèque libellé à l'ordre du 'CO.P.R.A. 184' et à adresser ... **BP. 35 ERAGNY** **95611 CERGY Cédex)**